

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_133

**OBJET : ACTION DE SENSIBILISATION
– « EXTREMITES » - SOUTIEN
FINANCIER CTS73**

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 1^{er} septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 6

Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Nathalie HENNER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint Franc) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Murielle GIRAUD à Laurette BOTTA ; Suzy REY à Martine MACHON ; Véronique MOREL à Mathias LAVOLE ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la réflexion menée en Commission « Petite enfance & Solidarités » réunie le mardi 19 janvier 2021, sur la thématique « démarche Handicap » et la validation de la poursuite de la mise en œuvre du programme « accueillir les enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap et à besoins spécifiques, en milieu ordinaire » ;

CONSIDÉRANT les évolutions envisagées notamment en termes d'ancrage sur le territoire, de renforcement des partenariats avec les institutions et les acteurs de terrain, et d'évolution des missions du renfort d'équipe au profit des familles et de leurs enfants ;

CONSIDÉRANT l'Action de sensibilisation Grand Public, dans le cadre du programme du Groupe Réseau 2021, regroupant 3 spectacles et 3 ateliers parents-enfants. Ce spectacle intitulé « EXTREMITES » est proposé par la Compagnie « CIRQUE INEXTREMISTE cirque et réel à risques », et sera organisé par l'association Instinct'taf.

Les séances se dérouleront sur les communes de St-Laurent du Pont et de les Echelles, du 28 au 31 octobre 2021. Les Ateliers Enfants Parents seront menés en partenariat avec les acteurs de la Parentalité sur le territoire Cœur de Chartreuse.

Etant donné le plan de financement suivant et les demandes de financement en cours,

Au 25 05 2021		DEPENSES	RECETTES	
	3 DATES SPECTACLE	10 760 €		
	3 ATELIERS PARENTS ENFANTS	1 296 €	9 744,00 €	Département Isère - Volet 1 Petite Enfance (80%*12 180€)
	INSTINCT'TAF Production - Frais Artistes (restauration, hébergement, technique, déplacements)	3 749 €	500,00 €	PNR CHARTREUSE - Manifestations culturelles
	INSTINCT'TAF Production - logistique organis	2 124 €	500,00 €	PNR CHARTREUSE - Education
	INSTINCT'TAF Production - taxes	2 124 €	4 000,00 €	CTS Isère - HANDICAP - Action de Territoire
	Ingénierie Groupe Réseau Handicap	1 345 €	2 000,00 €	CTS Savoie- HANDICAP - Action de Territoire
		1 470 €	4 000,00 €	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et Communes (20% financement restant)
TOTAUX		20 744 €	20 744,00 €	

Le conseil communautaire, après délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter un soutien financier auprès du SMAPS, au titre du Contrat Territoire Savoie (CTS) de l'Avant Pays Savoyard, à hauteur de 2 000 €, et à signer tout document relatif à ce dossier.
- **AUTORISE** la Présidente à engager l'action dès à présent, précisant les conditions de report lié à la crise sanitaire le cas échéant, afin de sécuriser les dates et l'engagement des prestataires (Compagnie « CIRQUE INEXTREMISTE et Association Instinc'taf).

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 10 septembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

